

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION n° 2020.00187

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21/09/2020

Politique - Dossier n° CM-000111

Commission Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Direction en charge Ressources Humaines

Objet Convention de groupement de commandes avec Saint-Etienne Métropole pour les

prestations de transports pour les trajets domicile - travail ou les trajets professionnels

pour les agents en situation de handicap - Approbation.

Président M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du Conseil : 11/09/2020

Compte rendu affiché le : 22/09/2020

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER (Présent jusqu'au point n°88 de l'ordre du jour), Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Secrétaire de séance

Mme Maryse ZOFFO

Rappel et références

La Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ont mis en place une politique commune du handicap.

Une convention avec le FIPHFP (Fonds d'Insertion Professionnelle pour les travailleurs Handicapés dans la Fonction Publique) a été établie en 2014 entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole jusqu'à fin 2020. Cette convention permet d'obtenir le financement d'actions en faveur du personnel handicapé de la collectivité, ceci ayant pour objectif de favoriser son maintien dans l'emploi et son insertion professionnelle.

Dans ce cadre, un groupement de commandes avec Saint-Etienne Métropole avait été conclu et deux marchés avaient été attribués afin d'assurer les prestations de transport pour les trajets domicile/travail ou les trajets professionnels pour les agents en situation de handicap.

■ Motivation et opportunité

Ces marchés arrivent à terme le 31 décembre 2021. Par ailleurs, une nouvelle convention avec le FIPHFP est en cours d'instruction.

Il est proposé de lancer un nouveau groupement de commandes avec Saint-Etienne Métropole afin de continuer à assurer cette prestation aux agents en situation de handicap.

■ Contenu

La convention constitutive de groupement de commandes désigne la Ville de Saint-Etienne coordonnateur du groupement. Elle devra, à ce titre, organiser la consultation en vue de la passation des marchés de prestation de service. Elle assumera la signature et la notification des marchés, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

Les prestations feront l'objet d'une procédure adaptée en application des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique. Il s'agira d'accords cadres avec émissions de bons de commande sans minimum et avec un maximum de 200 000 € H.T. sur la durée totale du marché, tous lots confondus.

L'allotissement sera le suivant :

- -Lot n°1 : Véhicules pour agents sans équipement spécifique ou avec un fauteuil roulant pliant avec un montant maximum annuel de 25 000€ H.T (Ville de Saint-Étienne : 20 000 €HT, Saint-Étienne Métropole : 5 000 €HT)
- -Lot n°2 : Véhicules de transport de personnes à mobilité réduite (TPMR) avec un montant maximum annuel de 25 000€ H.T.(Ville de Saint-Étienne : 20 000 €HT, Saint-Étienne Métropole : 5 000 €HT)

Les accords-cadres seront conclus pour une période initiale allant du 1er janvier 2021 (ou de leur date de notification si elle est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2021. Ils pourront être reconduits par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans sans que ce délai n'excède le 31 décembre 2024.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole.

Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

| Origine des fonds TTC (1) | Investissement | | Fonctionnement | |
|---|----------------|--|----------------|--|
| | Coût | Subventions ou autres recettes à percevoir | Coût | Participations ou Dotations à percevoir |
| Ville (dont recettes de fonctionnement) | | | | |
| Département | | | | |
| Région | | | | |
| État | | | | |
| Europe | | | | |
| SEM | | | | |
| Autre | | | | |
| Total des coûts et montants perçus par la Ville | 0,00€ | 0,00 € | 0,00€ | 0,00€ |
| Charge nette Ville | 0,00 € | | 0,00 € | |

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive de groupement de commandes à passer avec Saint-Étienne Métropole,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au présent rapport ainsi que tous les actes afférents.

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

> Pour Extrait Le Maire

Gaël PERDRIAU